

NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2018 - 2024

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE



Sommaire

1. Des espaces publics agréables	4
A. L'aménagement du territoire et des équipements collectifs bien conçus	4
B. L'embellissement et la réappropriation de l'espace public	5
C. La préservation et la promotion de la biodiversité	6
D. La propreté, l'affaire de tous !	7
E. La prévention et la sécurité	8
F. La mobilité et la sécurité routière	9
2. Une éducation de qualité pour nos jeunes	12
A. La qualité de l'accueil et de l'enseignement	12
B. La gratuité de l'école et de l'accueil extra-scolaire	13
C. Le devenir et la formation des jeunes	14
3. Le logement et l'emploi au cœur des priorités	16
A. Des logements de qualité et adaptés	16
B. De l'emploi local	17
4. La culture et le sport pour tous	19
A. La culture de proximité, accessible de tous et vecteur de cohésion sociale	19
B. Le sport tout au long de la vie	20
5. Vivre ensemble et vieillir dignement	21
A. L'égalité et la mixité	21
B. L'action sociale et la santé	21
6. Transparence et bonne gouvernance	23
7. Les relations internationales : tourisme, coopération et développement	24

Introduction

Saint-Josse-ten-Noode est la commune de tous les superlatifs. La plus petite des communes bruxelloises en superficie (1,1 km² soit 0,7% du territoire régional) détient également la densité de population la plus élevée du Royaume avec environ 28 000 habitants. Les jeunes de moins de 18 ans sont surreprésentés et constituent quasi 25% de la population. En journée, la commune accueille jusqu'à 100 000 personnes grâce à la présence de nombreux bureaux, organismes publics, écoles et hôtels sur son territoire.

La commune est l'espace de démocratie, de citoyenneté et de participation la plus proche de ses habitants. Elle permet de mettre en œuvre des actions qui ont un impact direct et concret sur la vie quotidienne des citoyens.

En apportant des réponses aux défis de l'éducation des enfants, de la jeunesse, du vieillissement de la population, de la mixité sociale et culturelle, des inégalités, de l'emploi et de la formation, du logement, de la mobilité, de la sécurité, les pouvoirs locaux sont des acteurs politiques essentiels du vivre ensemble permettant à chacun de trouver sa place dans la société.

Conscient de cette lourde responsabilité, le Collège, formé à l'issue des élections communales du 14 octobre 2018, s'engage à mettre au service des citoyens une administration publique qui rencontre leurs attentes quotidiennes et qui tiennent compte des spécificités locales.

La participation des habitants, qui connaissent mieux que quiconque le quartier dans lequel ils évoluent au quotidien, sera au cœur de l'action du des autorités communales.

Pour soutenir davantage les tennodois.es, pour soulager le budget des familles et augmenter le pouvoir d'achat de tous, le Collège s'engage à poursuivre ses efforts visant à actionner tous les leviers pour obtenir des budgets des autres niveaux de pouvoir et partenaires. Le fil conducteur de la politique communale sera d'aider le citoyens en luttant contre l'augmentation du coût de la vie.

La présente note de politique générale reprend les **7 priorités** du Collège visant d'une part, à répondre aux défis de nos quartiers et d'autre part, à améliorer la qualité de vie de la population tennodoise.

1. Des espaces publics agréables

L'ambition du Collège communal est de réussir la mutation de Saint-Josse par un développement territorial harmonisé.

À l'instar des récents projets de revitalisation des quartiers tels que la Place Rogier, le « Jardin des Familles », l'Esplanade Madou, le Collège s'engage à poursuivre ses travaux d'aménagement du territoire visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à respecter notre environnement, à créer des emplois pour les tennodois.es et à stimuler l'attractivité du commerce local, à favoriser les liens sociaux et à se réappropriier l'espace public, à renforcer la sécurité dans les quartiers.

Le point commun partagé par tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, est qu'ils « vivent tous dans l'espace public » et qu'en conséquence, l'espace public appartient à tous les citoyens. Le rôle du pouvoir public est de mieux informer, sensibiliser et éduquer au respect de cet espace public.

Le Collège s'engage à valoriser et à animer les espaces publics, en concertation avec les usagers et les habitants.

De cette façon, le Collège s'engage à placer les usagers et les habitants au cœur de la réflexion des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme car leur connaissance précise du quartier, leur implication et leur participation sont les conditions *sine qua non* de cohérence et de réussite d'un projet et d'appropriation de l'espace public.

La politique de développement territorial implique également de coordonner l'ensemble des politiques publiques, afin d'assurer une meilleure cohérence de l'action communale et régionale.

A. L'aménagement du territoire et des équipements collectifs bien conçus

Le Collège s'engage à renforcer le service de Rénovation urbaine et le service des Travaux publics afin que la commune puisse mobiliser rapidement et fortement l'ensemble des financements indispensables à la rénovation des quartiers (Contrat de quartier durable, Contrat de rénovation urbaine, FEDER, FRBRTC, Politique de la Ville, etc.) et ainsi s'atteler prioritairement aux travaux de réaménagement et de rénovation des voiries, trottoirs, infrastructures et logements.

En matière d'équipements collectifs, la priorité sera accordée aux infrastructures dédiées à la jeunesse et à l'enfance.

C'est ainsi que **l'îlot Cudell** situé entre la place Saint-Josse, la rue des Deux Églises, la rue de la Pacification et la rue de l'Artichaut, sera complètement restructuré.

Ce projet qui est largement subsidié par la Région de Bruxelles-Capitale comprend la réalisation d'une nouvelle crèche francophone de 24 places, la rénovation d'un complexe scolaire francophone (maternel et primaire) d'inspiration Freinet pour 300 élèves et de la salle multisports « Guy Cudell ». De plus, ce projet prévoit, d'une part, l'aménagement de la grande entrée rue des Deux Églises et des espaces intérieurs de l'îlot, et d'autre part, le réaménagement de la rue des Deux Églises en espace partagé piétonnier.

Au cours de l'année 2019, le Collège veillera à l'ouverture de la **Maison des cultures** qui sera un véritable pôle culturel multifonctionnel de 3000 m². Située à quelques pas de l'Esplanade Madou et la place Saint-Josse, la nouvelle structure proposera une programmation culturelle dont l'objectif principal sera l'accès à la culture pour tous.

Le Collège veillera en collaboration avec la Région et Bruxelles-Mobilité à ce que le **chantier de l'Esplanade Madou** soit terminé au printemps 2019. Ce projet prévoit non seulement un élargissement et un embellissement de l'Esplanade qui deviendra un véritable lieu de vie et de rassemblement mais également un élargissement des trottoirs avec la création d'une piste cyclable séparée et sécurisée.

Le Collège suivra de près l'aménagement de la nouvelle Esplanade Saint-Lazare dont les travaux débuteront au premier semestre 2019. L'espace partagé qui sera créé garantira une accessibilité sécurisée des piétons, cyclistes et automobilistes. Des terrasses seront prévues afin de permettre aux habitants et promeneurs de se reposer et de se sustenter. Un marché matinal de fruits et légumes sera lancé au plus grand plaisir des riverains.

En matière d'espaces publics, le Collège continuera à veiller à aménager les lieux publics de manière à privilégier des déplacements sécurisés et aisés pour les usagers les plus faibles, la population vieillissante ainsi que les familles avec poussette et enfants.

Pour une meilleure qualité de vie des habitants, le Collège envisagera de remplacer le revêtement des voiries par un asphalte qui absorbera mieux les bruits liés à la circulation automobile.

Le Collège s'engage à assurer un entretien et une **réparation rapide des déprédations dans l'espace public**. Les potelets cassés seront ainsi remplacés dans l'heure.

Autre nouveauté, le Collège envisage désormais de **réaliser ses propres dos d'ânes** pour rendre les rues de Saint-Josse plus sûres et mieux maîtriser la vitesse des automobilistes.

En collaboration avec VIVAQUA, la commune poursuivra la rénovation de ses égouts centenaires.

B. L'embellissement et la réappropriation de l'espace public

Les espaces publics doivent permettre au plus grand nombre de s'y promener, d'y jouer, de s'y détendre, d'y manger, de s'y rencontrer, d'y échanger. Pour se réapproprier ces espaces, il est nécessaire que les lieux soient sécurisés, confortables et correctement aménagés pour permettre le développement d'activités locales diverses et variées.

La présence de nombreux usagers et la multitude d'usages des espaces publics permettent de témoigner d'une vie locale dynamique et d'une certaine convivialité.

Le Collège, encouragé par la réussite de nombreuses initiatives prises sous l'ancienne législature, comme l'ouverture de terrasses pour l'horeca, les terrasses d'été, la diffusion des matchs de la coupe du monde de football sur la place Saint-Josse, ..., multipliera les mesures favorisant un cadre de vie agréable, des espaces de rencontre sympathiques et une image égayée de la commune.

L'octroi de **primes à l'embellissement des devantures commerciales** sera poursuivi et renforcé.

Au même titre, le **fleurissement des rues et des façades** ainsi que d'autres projets tels que le « Jardin des Délices » de la Maison de repos Anne Sylvie Mouzon, le nouveau « Jardin des Familles », qui sera inauguré au printemps 2019, ou les composts de quartier ont démontré que fleurir, jardiner ou créer un potager collectif en toute simplicité renforce le vivre ensemble et la sérénité et contribue à la biodiversité.

Le Collège veut ainsi mobiliser l'ensemble des habitants disposant d'un jardin en bord de rue afin de les encourager à (re)fleurir et à bien entretenir cet espace par la mise à disposition d'arbustes, de plantes et de fleurs et par un accompagnement et des conseils avisés des services communaux en matière de plantation et de végétalisation.

La création de jardins ou de potagers collectifs sera également soutenue.

Le point de mire sera le lancement d'un concours du plus beau jardin, du plus joli balcon ou de la plus belle terrasse.

C. La préservation et la promotion de la biodiversité

La nature et la biodiversité sont indispensables à la vie sur Terre et à la qualité de vie des citoyens. Elles rendent, en effet, de nombreux services (alimentation, esthétique, culture, vêtements, médicaments, cosmétiques, lutte contre les inondations, qualité de l'air, etc.) à nos sociétés modernes qui ont parfois tendance à nous éloigner de la nature par une urbanisation croissante, alors que certaines populations animales et végétales sont en diminution constante et plusieurs espèces sont menacées de disparition.

L'urgence climatique rend nécessaire une politique volontariste de toutes les autorités publiques en ce compris les communes. C'est pourquoi, le Collège de Saint-Josse a pour ambition d'initier un **Plan climat** visant à diminuer l'empreinte écologique de l'administration communale ainsi que des habitants et entreprises situés sur le territoire de la commune.

Le Collège prévoira des investissements visant à diminuer la consommation énergétique tant des bâtiments privés que publics. Un accent sera mis sur la production par les habitants d'énergie renouvelable, sur la réutilisation des encombrants (meubles, électroménagers, jouets, vaisselle, etc.) grâce aux ressourceries, sur l'isolation des bâtiments, sur une mobilité plus douce et sur une meilleure prise en compte de notre environnement.

Complémentaire à ce plan climat, le Collège lancera un **Plan zéro déchet** à l'horizon 2025 qui concernera les administrations communes, les crèches, les écoles mais également les habitants et entreprises.

Chacun doit prendre sa part de responsabilité car il est important de protéger la biodiversité afin d'améliorer notre cadre de vie, de nous adapter au changement climatique et de restaurer la nature dans toutes ses composantes.

Convaincu qu'il est primordial de mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur de la préservation et la promotion de la biodiversité dès le plus jeune âge, le Collège s'engage à activer tous les leviers pour conscientiser les citoyens et les faire agir ensemble.

Afin de sauvegarder un grand nombre d'espèces animales et végétales, le Collège œuvrera à la présence de la nature sur le territoire communal en particulier dans les quartiers les moins bien servis actuellement (espaces verts, arbres, vergers, haies, nichoirs, végétalisation des toitures, ...).

En conséquence, le Collège soutiendra **l'installation de ruches d'abeilles** dans les propriétés communales comme les écoles et réfléchira à la création ou à la subsidiation d'une **miellerie collective** dont l'objectif sera de montrer la place importante que tient l'abeille dans notre environnement et de l'équilibre qu'elle apporte à notre biodiversité. Cette miellerie mettra à disposition des apiculteurs amateurs une chaîne d'extraction et une salle de conditionnement ainsi qu'un espace pédagogique où il sera possible de s'informer et de consommer des produits à base de miel.

Nos intérieurs d'îlots hébergent un grand nombre d'espèces animales et végétales en danger. Le Collège sensibilisera les habitants et propriétaires à **l'interdiction de l'utilisation de pesticides** afin de protéger les insectes pollinisateurs et la santé humaine.

Le Collège s'engage à éviter les atteintes à la biodiversité dans les projets d'aménagements publics ou privés, à défaut de les réduire, en privilégiant des alternatives telles que l'installation de productions d'énergies renouvelables, la végétalisation des toitures ou encore la végétalisation du mobilier urbain.

Les pieds d'arbres sont souvent des espaces abandonnés ou peu respectés alors qu'ils représentent un potentiel pour le développement de la biodiversité et le reverdissement de l'espace public. La plantation ou la végétalisation en pied d'arbre offrira une grande diversité de compositions, de couleurs et de décors suivant le matériau utilisé et le rythme des saisons.

Des aménagements adaptés tels que des « grilles d'arbres » et autres revêtements, participeront à l'esthétisme des trottoirs ou des places publiques et faciliteront le cheminement des piétons, des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite en élargissant l'espace praticable.

Afin de contribuer au maillage écologique des quartiers, le mobilier urbain (pieds de lampadaires, poteaux, dessous de bancs, ...) sera conçu comme support pour des plantes grimpantes.

Le Collège multipliera également le nombre de **nichoirs dans les jardins et bâtiments publics** et sensibilisera l'ensemble des habitants afin de permettre la sauvegarde des moineaux et mésanges, notamment en multipliant les lieux de nidification et en mettant à disposition des habitants des nichoirs à bas prix.

Le Collège poursuivra la campagne de **fleurissement des façades** et mettra à disposition des habitants toutes les informations utiles pour bien entretenir leurs plantations. Une attention particulière sera portée à la compréhension et l'adhésion de tous - à commencer par les plus jeunes - à la nécessité de s'impliquer pour améliorer notre cadre de vie. Le Collège incitera ainsi à la **création de potagers dans les écoles**.

Le Collège poursuivra l'**acquisition de véhicules électriques** pour supprimer la pollution due au rejet de particules fines dans l'air.

D. La propreté, l'affaire de tous !

La qualité de l'environnement dans lequel vivent les citoyens est un élément essentiel pour leur garantir une vie digne et épanouissante. Un espace public propre et agréable est donc un facteur important de bien-être pour tous.

Les efforts consentis en matière d'acquisition de véhicules dédiés à la propreté, de renforcement des équipes de nettoyage et des agents constatateurs qui luttent contre la malpropreté seront maintenus par le développement d'un **Plan propreté 2018-2024 ambitieux pour assurer la propreté publique**.

Le soutien de tous les citoyens est indispensable pour mener une politique efficace en matière de propreté. Toutefois, la commune doit tenir un rôle exemplaire pour sensibiliser, nettoyer et sanctionner celles et ceux qui dégradent les lieux publics.

Le Collège poursuivra les **campagnes de communication et d'information** auprès des nouveaux habitants de la commune mais également des plus anciens afin que l'adoption de comportements responsables devienne un réflexe pour tous.

La sensibilisation aux enjeux de propreté doit se faire principalement par l'adhésion volontaire à des projets, des objectifs qui permettent à tous – habitants, visiteurs et entreprises –, d'apprendre et d'agir ensemble pour maintenir la propreté de l'espace public.

Ces actions de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes seront intensifiées dans les écoles par la réalisation d'ateliers pratiques sur le tri des déchets, la réparation et le recyclage d'objets.

Le Collège renforcera l'organisation de sa campagne « Journée Propreté » qui mobilise la population et les fonctionnaires communaux.

Lors de ces journées, des actions ponctuelles et conjointes seront réalisées dans une rue déterminée, notamment en fonction des besoins et attentes des habitants et en tenant compte des endroits les plus dégradés. La rue sera totalement fermée à la circulation et les habitants pourront sortir dans des conteneurs mis à leur disposition l'ensemble de leurs encombrants, les façades seront nettoyées des tags et fleuries.

Enfin, le Collège lancera un plan de nettoyage en profondeur de la rue ainsi que le débouchage des avaloirs. Le Collège proposera également aux habitants un service de nettoyage gratuit de leurs corniches à l'aide de la nouvelle nacelle acquise par la commune.

Le Collège étudiera la mise en place d'un **numéro vert** spécifique à Saint-Josse pour permettre aux habitants de s'informer sur la collecte des encombrants, le recyclage ainsi que pour signaler les

dépôts sauvages. Ce numéro unique permettra une centralisation des plaintes et assurera un suivi plus rapide des demandes des habitants.

Le Collège optimisera les infrastructures destinées à la propreté en regroupant à un seul endroit les bulles à verre enterrées et les autres collectes comme les huiles usagées, les déchets ménagers, les cartons ou les PMC afin de limiter leur emprise sur la voirie et empêcher la pose de déchets clandestins aux abords de ces lieux. Ainsi, le projet de « **conteneurs enterrés** » aux abords de la chaussée de Louvain sera finalisé et permettra de sensibiliser davantage les commerçants à la propreté et au tri.

Au cours de la législature précédente, la commune a **augmenté le nombre de corbeilles Vigipirate** de 200 à 360, soit une corbeille tous les 50 mètres. Le Collège poursuivra l'installation de corbeilles **dans les endroits encore peu desservis** et veillera à ce que ces corbeilles soient vidées quotidiennement en ce compris dans les parcs.

Le Collège s'engage également à remplacer sur l'ensemble du territoire toutes les anciennes corbeilles par des corbeilles Vigipirate afin d'uniformiser celles-ci.

Le Collège veillera à l'installation de toilettes publiques sur son territoire (quartier nord, place Saint-Josse).

Le Collège étudiera la possibilité d'ouvrir des **toilettes publiques** dans certains lieux fréquentés comme les administrations. Ces toilettes publiques devront être accessibles aux femmes et permettre le change des nourrissons.

Parallèlement à ces nouvelles mesures, le Collège luttera contre les incivilités (déjections canines, dépôts clandestins, tags et graffitis, dégradations de l'espace public, etc.) qui gâchent la vie quotidienne des habitants de la commune. À cet égard, le Collège veillera à améliorer la prévention mais envisagera également le recours à des **caméras mobiles de surveillance** pour prendre en flagrant délit les responsables de nuisances.

La priorité du Collège sera de lutter contre les incivilités et les dépôts clandestins qui ternissent l'image de la commune alors que celle-ci consacre de nombreux efforts et des budgets colossaux pour améliorer la propreté des voiries. Une liste de lieux et de périodes qui nécessitent une action prioritaire sera établie.

L'acquisition de balayuses mécaniques sera également prévue au cours de cette législature.

Afin de lutter plus efficacement contre les incivilités, une **réforme du Règlement taxe** sera initiée et présentée au Conseil communal.

La commune de Saint-Josse souhaite renforcer sa politique en faveur du bien-être animal et se dote de leviers pour une meilleure gestion des animaux sur son territoire.

Le Collège propose aux écoles de mettre en place des moments de sensibilisation à l'interdépendance des êtres vivants.

Le Collège entend poursuivre les campagnes de communication et d'information auprès des habitants à propos de la stérilisation et le puçage des chats domestiques. De plus le Collège continuera la prolongation de la prime pour la stérilisation des chats domestiques et ce, avec le soutien de Bruxelles Environnement.

Le Collège étudiera les possibilités d'augmenter les espaces de vie pour les chiens (parc, obstacles, etc.) et aménagera les canisites en veillant à la présence de sachets de ramassages.

Enfin, le Collège propose, en sus de la création d'un registre des animaux, d'établir une charte communale du bien-être animal et d'élaborer une brochure de sensibilisation.

E. La prévention et la sécurité

Les services publics doivent garantir à tous les citoyens leur droit à la sécurité ainsi que veiller au bien-être de chacun et au respect de l'intérêt général en toute impartialité.

La mission de la zone de police de Bruxelles-Nord, en plus de celle visant à garantir la sécurité et le maintien de l'ordre, est aussi de renforcer la cohésion sociale. Ce dernier objectif est également poursuivi par le service communal de prévention

Pour atteindre ces objectifs, il convient de disposer d'une police à l'écoute et proche du citoyen. La commune de Saint-Josse demandera au Collège de police de renforcer la présence policière en rue.

Lors de la **réactualisation du Plan zonal de sécurité**, la commune demandera à ce que ce plan puisse être revu au cours de la législature afin de permettre de mieux cibler les réalités de chaque quartier. Les phénomènes de criminalité étant multiples et se déplaçant, il est primordial de réactualiser ce plan de manière régulière afin d'avoir une vision objective et à jour des phénomènes particuliers à chaque commune.

Les **priorités** pour la commune de Saint-Josse sont :

- d'améliorer le temps d'intervention des patrouilles ;
- d'augmenter la présence physique des policiers en rue au plus près des citoyens par un accroissement du nombre de patrouilles pédestres et à vélo ;
- d'augmenter la présence policière de nuit dans certains quartiers ou lors d'événements particuliers ;
- de renforcer la lutte contre les nuisances liées à la prostitution en collaboration avec le Parquet, la brigade des mœurs, l'ensemble des services pouvant agir contre la traite des êtres humains (services d'inspections fédéraux, l'asbl Pag-Asa, le service Urbanisme, le service Hygiène, le service Prévention...);
- de renforcer les dispositifs de lutte contre les violences ;
- de lutter contre les cambriolages dans les habitations ;
- de faire de la lutte contre les violences intrafamiliales une priorité en collaboration avec les intervenants judiciaires, sociaux et médicaux ;
- d'intensifier les brigades mixtes Police/service Propreté qui, à la prise en flagrant délit, se révèlent efficaces pour lutter contre les dépôts clandestins et autres comportements inciviques ;
- de poursuivre le recrutement dans les quartiers de nos policiers et rapprocher la Police des citoyens ;
- de travailler à l'engagement de civils dédiés à certaines tâches administratives ou à l'accueil des commissariats afin de libérer de celles-ci les policiers. L'enjeu étant d'avoir plus de policiers en rue qu'entre les murs des commissariats ;
- d'analyser tous les aménagements physiques permettant d'améliorer l'accueil des citoyens dans les commissariats en veillant notamment à ce que ces derniers puissent s'exprimer en toute discrétion ;
- de systématiser les comptes-rendus intégraux du Conseil de police et les publier sur le site internet de la zone.

Parallèlement, la **prévention** sera essentielle pour éviter que des infractions soient commises. Elle devra se construire au départ d'une présence policière marquée en rue qui rassure et informe la population mais également par des rencontres et des échanges réguliers entre policiers et habitants, policiers et jeunes, policiers et écoliers. Elle reposera également sur une politique locale de cohésion sociale, de médiation et d'activités éducatives, sportives et socioculturelles dans les quartiers en étroite collaboration du service Prévention.

Le Collège veillera à développer un **service d'accueil policier en ligne** via les réseaux sociaux. Cet accueil aura pour mission d'établir un dialogue direct entre policiers et citoyens désireux d'obtenir des informations, mais il devra également permettre une réorientation directe et efficace des personnes

vers le département de police le plus approprié selon la problématique ou, le cas échéant, vers un autre service public.

Le Collège réactualisera et renforcera le parc de caméras intelligentes en procédant à **l'acquisition de 40 caméras supplémentaires** sur le territoire communal. Ces caméras permettront de mieux suivre les auteurs de délits en direct mais également de procéder à des enregistrements de qualité pour les enquêtes judiciaires.

Enfin, le Collège sera attentif au bon fonctionnement et à l'augmentation des points d'éclairage public par l'élaboration d'un **nouveau Plan d'éclairage public**. Car une ville bien éclairée la nuit, sans espaces obscurs, est également un élément qui aide la population à se sentir en sécurité.

F. La mobilité et la sécurité routière

Les habitants de Saint-Josse vivent une forme d'enclavement de par la configuration spatiale de son territoire. Face à la nécessité d'effectuer des déplacements, y compris en voiture, il est primordial de permettre aux habitants de pouvoir entrer et sortir de leur quartier sans devoir faire des boucles. Le Collège aura pour ambition d'assurer le droit à la mobilité et de permettre à chaque citoyen de pouvoir sortir de son quartier aisément et de s'intégrer pleinement à la société.

La commune doit garantir la mobilité pour tous de manière équitable.

Pour ce faire, le Collège envisagera une approche globale tenant compte de la diversité des utilisateurs et des usages de la mobilité. Ainsi, il sera proposé d'intégrer systématiquement les enjeux de (multi)mobilité dans l'organisation de l'espace public en vue d'encourager les alternatives à la voiture et de partager l'espace entre ses divers usagers. Une attention spécifique sera accordée aux usagers faibles (piétons, cyclistes, deux-roues motorisés, personnes à mobilité réduite, etc.).

Le Collège restera également attentif à la nécessité d'appréhender toutes les offres de transport et de favoriser la complémentarité entre elles. Pour cela, une coordination étroite et permanente devra être assurée entre les divers opérateurs de transport et les différents niveaux de pouvoir, qui doivent regrouper leur force.

Le Collège continuera à **soutenir les transports publics** en étroite collaboration avec la Région afin d'améliorer l'accessibilité pour tous des transports en commun sur le territoire communal.

Le Collège développera un **plan d'actions pour la mobilité partagée**, de préférence alimentée en énergies renouvelables (covoiturage, voitures partagées, autopartage entre voisins, vélos partagés, etc.) en installant des places de stationnement réservées et en promouvant les modes partagés pour les déplacements du personnel des bureaux.

Le Collège, au regard de la densité de population, multipliera également le nombre de **bornes de recharge électrique** pour les voitures électriques sur le territoire communal avec l'ambition d'accompagner la Région qui envisage de répartir des bornes équipées de deux points de recharge sur le territoire régional à raison d'une borne par km². Le Collège adoptera un meilleur quadrillage de la commune et incitera les particuliers et les entreprises à installer une borne dans leur environnement.

Afin de soutenir la marche, le Collège renforcera **le confort et la sécurité des trottoirs** en tenant compte de l'étroitesse d'un bon nombre de ceux-ci sur le territoire communal. L'impact des obstacles sur les trottoirs (poteaux de signalisation, poteaux lumineux, etc.) qui ralentissent et insécurisent les déplacements sera fortement réduit.

Le Collège s'engage à **améliorer la politique de stationnement** en lançant une campagne d'information destinée aux entreprises afin de leur rappeler leur responsabilité sociétale et leur demander de mettre leurs parkings existants à destination des habitants de la commune en dehors des heures de bureaux.

Parallèlement, le Collège continuera sa politique de création de places de parking pour les habitants dans les quartiers centraux et de mise à disposition des habitants de places de parking sécurisées pour un montant raisonnable. Un règlement parking communal sera adopté et les tarifs seront unifiés.

Le Collège prévoira une diversification des modes de paiement des parkings (sms, applications mobiles, etc.) et étudiera l'acquisition d'une scan afin de mieux contrôler et réguler le stationnement au profit des riverains.

Le Collège souhaite réguler et augmenter des emplacements de parking sécurisés pour les vélos, trottinettes et motos tant à proximité des bâtiments communaux que des zones commerçantes.

Afin de faciliter le stationnement des riverains tennodois à proximité de leur domicile, le Collège communal se concertera avec la commune limitrophe de Bruxelles-Ville, comme cela a été fait avec la commune de Schaerbeek précédemment, afin de déterminer la liste des rues dans lesquelles les cartes de stationnement valables sont tolérées de part et d'autre de la frontière communale et de conclure un accord de coopération.

La **sécurité routière est**, à juste titre, **en tête des préoccupations des tennodois.es**.

En effet, traiter des problèmes de vitesse excessive ou d'aménagements inadéquats de voiries peut permettre de sauver des vies.

Le Collège poursuivra intensément l'aménagement rapide des voiries communales à partir d'un diagnostic de l'espace public visant à **réduire la vitesse** et à **améliorer la sécurité de tous les usagers** (plus de visibilité des zones 30 aux abords des écoles et des crèches, installation de casse-vitesse supplémentaire, meilleure signalisation au sol, renforcement du marquage des passages pour piétons par un éclairage LED, pistes cyclables, îlots directionnels, etc.).

Afin de traiter systématiquement et rapidement les « points noirs » en matière de sécurité routière, le Collège renforcera les services techniques en vue d'entretenir efficacement les voiries communales.

Dans le cadre des initiatives régionales déjà en cours et en collaboration avec la zone de Police, le Collège lancera une **campagne d'information et de prévention**, suivie éventuellement de sanctions, pour rappeler aux conducteurs les limitations de vitesse, en particulier à proximité des écoles, des crèches et autres lieux attirant un public nombreux, ainsi que l'interdiction de stationner en laissant tourner le moteur de son véhicule.

En droite ligne de la décision prise sous la précédente législature **de fermer quotidiennement la rue** abritant l'école néerlandophone Sint-Joost-aan-Zee **durant les heures d'entrée et de sortie de cours**, le Collège a décidé d'étendre ce dispositif à d'autres écoles situées sur le territoire afin de sécuriser le chemin de tous les écoliers et de garantir la qualité d'un air plus pur aux enfants.

Le Collège réalisera un cadastre des voiries dont le gabarit ne peut accueillir des véhicules de plus de 3,5 tonnes et y interdire la circulation de camions, à l'exception des véhicules d'urgence.

2. Une éducation de qualité pour nos jeunes

Saint-Josse-ten-Noode est la commune la plus jeune du Royaume avec un taux de natalité qui demeure le plus élevé de la Région. L'âge moyen des tennodois est de 33,6 ans au 1^{er} janvier 2015 et les jeunes de moins de 18 ans sont surreprésentés dans la commune.

Le Collège poursuivra les investissements massifs réalisés lors de la précédente législature dans les crèches et les écoles et fera de l'avenir de nos enfants une priorité.

A. La qualité de l'accueil et de l'enseignement

Durant la précédente législature 2012-2018, la commune de saint-Josse a été la seule en Région bruxelloise à avoir doublé le nombre de places en crèche ainsi que les infrastructures dédiées à l'accueil des petits bouts.

Le Collège poursuivra cette politique de la petite enfance visant à améliorer la qualité de l'accueil et à **augmenter le nombre de places en crèche** afin de permettre à toutes les familles de la commune de continuer à se former et à travailler.

En vue de **soutenir les familles**, le Collège s'engage également à créer une **prime lors de la naissance de chaque enfant**.

Concernant l'enseignement, le Collège estime que l'école primaire doit être dédiée à la maîtrise des acquis fondamentaux : la langue française, à travers l'écriture et la lecture, et les mathématiques, par le calcul, la géométrie et l'algèbre. Ces acquis de base sont indispensables pour permettre la poursuite optimale d'un cursus scolaire.

Afin de soutenir les écoles dans sa principale mission, le Collège s'engage à garantir une place dans un établissement scolaire de qualité à chaque enfant de la commune.

En conséquence, le Collège aura pour priorité d'augmenter le nombre de places dans les écoles tout en réduisant le nombre à un maximum de 16 élèves par classe dans l'enseignement primaire grâce à des investissements importants dans des projets de rénovation et d'extension des écoles. Diminuer le nombre d'élèves par classe et investir dans des matériaux de qualité dans les écoles participent aussi à l'amélioration du cadre de travail des professeurs et du bien-être des enfants.

C'est ainsi que le Collège, avec l'aide de la Communauté Wallonie-Bruxelles, réaménagera et étendra l'école Henri Frick sur deux niveaux pour créer 6 nouvelles classes de primaire, un réfectoire, des salles pour le personnel, une cours de récréation, un potager et un préau. Les classes existantes seront, quant à elles, mises en conformité et réaménagées notamment au niveau de l'isolation.

Pour le Collège, chaque enfant doit, en effet, pouvoir bénéficier d'une place dans un établissement scolaire de qualité, avec des infrastructures adaptées, situé à une distance raisonnable de son domicile. Le Collège poursuivra donc l'aménagement des abords des écoles afin de sécuriser l'arrivée des élèves et la création d'espaces de convivialité.

La fermeture quotidienne des rues abritant les établissements scolaires durant les heures d'entrée et de sortie des cours sera généralisée afin d'éviter à nos enfants une forte pollution de l'air sur le trajet de l'école.

Le Collège encouragera les initiatives de mobilité douce pour le déplacement du domicile vers l'école par l'installation de parkings à vélo sécurisés dans ou à proximité des établissements.

Les projets de **réaménagement des cours de récréation avec des espaces de jeux et de jardin** seront valorisés et soutenus.

Le Collège a pour ambition d'initier un **Plan de digitalisation des écoles communales**.

Ce plan concernera tant les infrastructures scolaires que le contenu des cours. Cet **usage du numérique deviendra un vecteur d'émancipation sociale** tant dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire.

La fibre optique ainsi que le wifi seront installés dans toutes nos écoles et toutes les classes, à partir du primaire, seront équipés de tableaux interactifs ce qui encouragera les enseignants à utiliser des environnements d'apprentissage virtuel.

Le Collège ambitionne par ce plan de développer les compétences numériques chez les élèves (codage, programmation, etc.) ce qui les rendra attractifs sur le marché de l'emploi. Une sensibilisation des élèves à la sécurité des données et au harcèlement sur Internet sera également prévue.

La digitalisation sera étendue aux parents puisqu'ils pourront suivre, via un journal de classe virtuel, le parcours scolaire de leur enfant (devoirs, résultats scolaires, comportement, sorties, etc.).

L'école communale primaire Henri Frick construit autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication sera soutenue comme expérience pilote.

Le Collège veut également **renforcer la bonne maîtrise des langues nationales** qui est essentielle dans la construction et le parcours du jeune mais également pour une meilleure intégration sociale de l'adulte.

Aujourd'hui, dans la capitale de l'Union européenne, de nombreux jeunes sortis de l'école rencontrent des difficultés à trouver un premier emploi en raison d'une méconnaissance des langues, que ce soit le néerlandais ou l'anglais. Or, l'immersion linguistique facilite grandement l'apprentissage des langues et par voie de conséquence l'intégration professionnelle et sociale.

Fort de ce constat, le Collège **créera un nouvel établissement scolaire qui organisera l'apprentissage par immersion français/néerlandais** après concertation avec les 2 Communautés.

Parallèlement, Saint-Josse-ten-Noode se positionne parmi les communes bruxelloises qui comptent le plus de personnes de nationalité étrangère (42% de ses habitants en 2015 selon l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse). Persuadé que le bilinguisme et la connaissance d'autres langues internationales sont importants non seulement dans sa recherche d'emploi mais également dans les rapports humains, le Collège renforcera l'académie des langues pour les plus jeunes (néerlandais, anglais, turc, arabe, roumain, bulgare, russe, chinois, etc.).

Le Collège favorisera au sein des écoles les partenariats avec les clubs sportifs, les associations de jeunesse, les acteurs culturels et économiques et les aînés afin de renforcer la pratique sportive, l'ouverture à la culture, les liens entre générations et l'intégration de l'école dans son milieu.

B. La gratuité de l'école et de l'accueil extra-scolaire

De nombreux parents sont mis en difficulté devant le paiement des frais liés à la scolarité de leurs enfants. Le Collège s'engage à défendre une véritable **gratuité de l'enseignement** intégrant le matériel scolaire, les activités culturelles et sportives, les sorties scolaires, un repas chaud et équilibré le midi pour chaque enfant et l'accueil extrascolaire. Tous ces éléments forment le socle d'un enseignement de qualité et accessible pour tous.

Afin de faciliter l'insertion scolaire, le Collège poursuivra sa politique de gratuité des garderies dans les écoles fondamentales et de professionnalisation du secteur de l'accueil extra-scolaire tant communal qu'associatif.

Sous la précédente législature, pas moins de 1700 enfants ont été accompagnés dans le cadre de l'accueil extra-scolaire dont 1300 ont pu bénéficier du soutien scolaire. Le Collège renforcera l'accessibilité de l'accueil extra-scolaire afin de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire.

Conscient de l'importance des différents acteurs et lieux qui participent à l'éducation des enfants (écoles, service de la jeunesse, maisons de jeunes, service de la Prévention, associations, écoles de devoir, tutorat SCHOLA ULB, etc.), le Collège encouragera les synergies entre les acteurs locaux et favorisera le développement des écoles de devoirs afin de renforcer l'offre en permettant une utilisation des infrastructures publiques.

En partenariat avec le secteur associatif, le Collège s'engage ainsi à tendre vers la **création de 500 nouvelles places dans l'aide à l'étude**. Afin de renforcer le pouvoir d'achat des familles, un « **chèque école** » sera octroyé en faveur des enfants tennodois scolarisés sur le territoire de la commune.

C. Le devenir et la formation des jeunes

Saint-Josse étant la commune la plus jeune du Royaume, il est primordial, pour le Collège, que les jeunes puissent s'exprimer pleinement et soient encouragés dans le développement de leurs projets individuels ou collectifs.

La participation active des jeunes à la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires doit être fortement soutenue, quels que soient leur genre, leur condition sociale ou leur identité culturelle.

Mais pour que la jeunesse puisse pleinement prendre place dans la société, il est important qu'elle soit reconnue. Les politiques locales en faveur de la jeunesse doivent tenir compte des réalités qui accablent, stigmatisent et surtout plombent l'avenir des jeunes.

Tout d'abord, l'échec et le décrochage scolaire ont pour conséquence de « jeter à la rue » bon nombre d'adolescents en recherche de revalorisation et de reconquête de l'estime de soi perdue à l'école.

Ensuite, le fort taux de chômage décourage l'effort scolaire des autres. Selon les chiffres mis en avant par ACTIRIS¹, l'agence bruxelloise pour l'emploi, le taux de chômage des jeunes reste important, même si une légère baisse est constatée, c'est tout de même presque un jeune sur quatre !

Ce qui a pour conséquence que ces jeunes, lorsqu'ils atteignent l'âge adulte, ne peuvent pas s'insérer, quitter le domicile familial et envisager une vie de couple. Puis, quand on n'a pas de travail, que l'on n'a rien à faire de la journée et que l'on passe la quasi-totalité de son temps dans les rues de son quartier, on n'a plus d'autre identité sociale possible que celle, par défaut, de la rue.

C'est pourquoi, le Collège s'engage à concevoir un **dispositif en matière de jeunesse cohérent et ambieux** qui coordonnera un **ensemble d'actions éducatives et préventives**, prévenantes et structurantes, multidisciplinaires et innovantes (loisirs, culture, expression artistique, aide scolaire, formation, séjour de vacances, sport, pratique du rap, alimentation, environnement, rencontre intergénérationnelle, lutte contre les discriminations, etc.). Ces actions devront s'inscrire dans la durée, être **visibles** et favoriser le **travail en réseau** avec l'ensemble des partenaires qui agissent en faveur de la jeunesse (service Jeunesse, service Prévention, Clubs de Jeunes « Le clou » et « Le caveau », la Maison des Enfants « Méli-Mélo », le tissu associatif de la commune, etc.).

Les moyens financiers nécessaires pour développer les actions en matière de jeunesse (professionnels et équipements) seront optimisés. **L'accès aux infrastructures communales** (sportives, scolaires, culturelles, etc.) sera facilité pour les associations de jeunesse non seulement en période de vacances scolaires, pendant les week-ends mais également durant toute l'année en fonction des disponibilités.

Le Collège créera un **Conseil communal de la jeunesse** afin d'encourager la participation des jeunes à l'élaboration d'une politique pour et avec les jeunes.

Le Collège favorisera les initiatives en faveur de l'autonomie des jeunes, de l'insertion sociale et de la prévention des jeunes rencontrant des difficultés. C'est tout l'enjeu du **travail éducatif des animateurs de rue** qui sera ainsi soutenu et revalorisé.

¹www.actiris.be – Caractéristiques des communes de la Région bruxelloise. Taux de chômage des 15-24 ans en % à Saint-Josse-ten-Noode : de 40,9 en 2011 à 36,5 en 2016.

Parallèlement, pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, le Collège s'engage à activer tous les leviers pour proposer des formations qualifiantes aux jeunes ainsi que des expériences de travail valorisantes (stage, job étudiant, etc.)

Le Collège poursuivra la réflexion avec le Lycée communal visant à lancer de **nouvelles filières** d'avenir comme la « Maintenance PC/réseaux » et artistique. D'autres filières seront créées dans le domaine de « **l'aide aux personnes** » permettant ainsi à **une centaine de jeunes de nos quartiers d'être formés et orientés dans ce secteur.**

Le Collège développera de nouveaux **partenariats pour la formation et la mise à l'emploi des jeunes grâce à l'ancrage local des secteurs d'entreprises** tels que l'horeca, l'hôtellerie, les finances, l'immobilier, les assurances ainsi que les institutions européennes.

Le Collège s'engage, enfin, à mieux informer et préparer les jeunes dans leur recherche d'un **job étudiant**. La Mission locale pour l'emploi de Saint-Josse continuera d'être un partenaire fort en aidant les jeunes dans la rédaction d'un CV attractif et complet ainsi que la rédaction d'une lettre de motivation. Les jeunes seront également aidés à mieux se préparer aux démarches et aux entretiens d'embauche et une série de conseils leurs seront prodigués afin de connaître leurs droits et devoirs en tant que jobiste.

Le service Jeunesse sera chargé de mettre sur pied un centre d'information pour jeunes auprès duquel ils pourront venir s'informer.

3. Le logement et l'emploi au cœur des priorités

Le droit au logement constitue un droit fondamental qu'il convient de défendre et renforcer à tous les niveaux de pouvoir. Un logement accessible et de bonne qualité constitue le premier levier d'émancipation sociale.

En favorisant l'emploi durable et de qualité ainsi que le développement d'activités économiques sur son territoire, le Collège a pour objectifs de réduire les inégalités, de garantir des revenus permettant de vivre dignement à tout travailleur, d'accroître le bien-être et la prospérité du plus grand nombre, de promouvoir l'égalité des chances, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

A. Des logements de qualité et adaptés

En Région bruxelloise, la forte croissance démographique et le peu de logements de qualité construits ou rénovés poussent de plus en plus de familles à se loger parfois dans des logements à la limite voire carrément insalubres dans l'espoir de leur rénovation ultérieure.

La commune doit jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre d'un véritable droit inconditionnel à un logement de qualité. Au travers des outils dont elle dispose, la commune est un véritable moteur du développement local du logement, montrant l'exemple et donnant les impulsions en matière de rénovation en profondeur des logements et de protection des citoyens les plus vulnérables.

Afin de répondre aux défis de la croissance démographique et du vieillissement du bâti, le Collège s'engage à **augmenter le nombre de logements de qualité** et adaptés disponibles sur le territoire communal. À cet égard, le Collège accompagnera, dans le cadre de sa politique d'urbanisme, les rénovations d'envergure.

La commune de Saint-Josse entend augmenter son parc de logements publics de 10% à l'horizon 2025. Le Collège continuera la mise en œuvre d'un plan d'acquisition de **15 nouveaux biens** abritant notamment des carrées dans le Quartier Nord.

Parallèlement, la **rénovation des logements communaux** sera poursuivie comme le remplacement des chaufferies, l'installation de panneaux solaires, la sécurisation des accès d'immeubles ou encore la remise en état des communs.

La société des Habitats à Bon Marché (HBM) poursuivra également la rénovation de ses **logements sociaux**.

Grâce au Guichet primes créé sous la précédente législature, le Collège **consacrera des moyens budgétaires importants pour aider les propriétaires privés à disposer de primes communales et régionales lors de la rénovation de leur logement**. Ces travaux permettent à nos concitoyens de réduire réellement leur facture énergétique et leur empreinte écologique. Cela est bon pour les propriétaires, pour les locataires mais aussi pour l'environnement puisque la réduction des déperditions énergétiques limite indirectement l'émission de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de la Politique de la Ville soutenue par la Région bruxelloise, en collaboration avec le service de guidance budgétaire de l'asbl Maison de la Famille et des partenaires comme GoodPlanet Belgium et Transition durable, le Collège lancera des cycles de formation et de sensibilisation visant à **accompagner au mieux les habitants pour réduire leurs factures énergétique et hydrique et endiguer les risques de précarité énergétique**. Les actions seront axées sur la formation de professionnels, la sensibilisation du public par des ateliers pratiques mais également la mise à disposition d'outils performants afin d'aider à une meilleure gestion de l'énergie dans l'habitat (chauffage, électricité, eau) et de réaliser une réelle économie des factures énergétiques.

Le Collège étudiera la possibilité de mettre à disposition des **logements d'urgence et de transit** qui permettront de répondre rapidement à des situations d'urgence sociale notamment en raison de calamités, incendies, etc.

Au vu de l'ensemble des mesures mises à disposition des propriétaires par la commune pour rénover leur bien, le Collège développera une stratégie systématique de **lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements**. La commune amplifiera son action visant à identifier les logements insalubres et surpeuplés, par une coordination forte entre les services de police, de la population, de l'urbanisme, de l'hygiène et la Direction de l'inspection régionale du Logement (DIRL). Le Collège veillera, à travers l'attribution de permis d'urbanisme, à éviter la division d'immeubles en trop petites cellules. Les contrôles de salubrité seront renforcés afin de sanctionner les propriétaires dont les logements ne respectent pas les normes minimales en matière d'hygiène, de sécurité et de confort.

B. De l'emploi local

L'emploi et le pouvoir d'achat sont au cœur des priorités des citoyens. Dès lors, le Collège s'engage à favoriser l'emploi durable et de qualité ainsi que le développement d'activités économiques sur son territoire.

Selon l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, en 2013, 62% des 19 275 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Saint-Josse-ten-Noode. Parmi elles, deux tiers seulement sont en emploi et un tiers sont inscrites auprès d'ACTIRIS comme « demandeur d'emploi inoccupé ». L'accès à l'emploi apparaît particulièrement difficile pour les actifs tennodois : le taux de chômage (total et de longue durée) est beaucoup plus important dans la commune qu'au niveau de la région, tant pour les hommes que pour les femmes. Même s'il diminue légèrement, le taux de chômage à Saint-Josse-ten-Noode reste parmi les plus élevés de la Région et touche directement la jeunesse.

Ce constat s'alourdit encore lorsque l'on sait qu'un grand nombre de personnes vivent dans une forme de relégation dans les quartiers et cumulent les handicaps économiques et sociaux.

Face à cette situation préoccupante, le Collège **élaborera un plan ambitieux de mobilisation des acteurs de l'emploi, de la formation et des employeurs situés sur le territoire communal**.

Afin que chaque responsable public et privé fasse l'effort nécessaire pour combattre le chômage dans nos quartiers, le Collège s'est engagé à agir sur une série de paramètres dont la fiscalité. C'est ainsi que trois taxes ont été supprimées (enseignes lumineuses, étals, terrasses) en soutien du commerce local lors du Conseil communal de décembre 2018.

Avec la présence d'ACTIRIS, de Bruxelles-Formation et du VDAB à la Tour ASTRO ainsi que de l'EPFC (enseignement de promotion sociale à Bruxelles) sur l'avenue de l'Astronomie, la commune est devenue en moins d'une législature une véritable « Cité des Métiers » et dispose de tous les partenaires à domicile pour faciliter la **mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs tennodois**.

Le Collège développera des partenariats et des **échanges d'informations entre la commune et les employeurs** (entreprises, associations, institutions publiques, indépendants, etc.) présents sur son territoire, par notamment la publication de leurs offres d'emploi sur le site internet de la commune et aux valves communales, afin de les mettre en relation avec les chercheurs d'emploi de la commune.

Parmi ces opérateurs, deux buildings appartenant aux **institutions européennes** sont situés sur son territoire, l'un à Rogier et l'autre à Madou. Le Collège s'engage à raviver l'image et à renforcer l'ancrage local de ces institutions publiques qui mériteraient de s'ouvrir davantage sur les quartiers environnants. Vu le nombre très faible voire inexistant de tennodois en stage ou en contrat de travail

au sein des institutions européennes, le Collège prendra contact avec la Commission européenne ainsi qu'avec le Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales (CEOI) afin qu'un partenariat puisse voir le jour au plus grand bénéfice de nos jeunes et habitants en formation ou en recherche d'emploi.

La même démarche sera réalisée pour l'ensemble des **opérateurs économiques** présents sur la commune et plus particulièrement le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières qui représente 46 % des postes sur le territoire communal, soit un poids plus de quatre fois supérieur à celui enregistré à l'échelle de la Région.

Pour faciliter cette mise en relation, le Collège organisera un **grenelle de l'emploi** en rassemblant autour d'un même objectif l'ensemble des acteurs privés et publics de l'emploi et de la formation.

Parallèlement, le Collège continuera à mener une politique volontariste de **mise à l'emploi et d'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi fragilisés en activant les aides régionales et fédérales** à l'emploi, notamment celles relatives au mécanisme des « articles 60 et 61 » de la loi organique des CPAS. Sous la précédente législature, ce sont 700 tennodois qui ont bénéficié d'un emploi dans le cadre de cette mesure.

Le Collège valorisera également la commune et ses habitants à travers leurs savoir-faire. C'est pourquoi, il accompagnera et stimulera la dynamique de créations d'entreprises et **favorisera l'émergence des indépendants en leur accordant l'aide nécessaire au développement de leurs activités**. Car ce sont souvent les habitants (artisans, commerçants, entrepreneurs) qui créent leur propre emploi en optant pour le statut d'indépendant afin d'échapper au chômage et qui sont porteurs d'avenir pour nos quartiers.

Le Collège poursuivra le Règlement de **prime de relance économique** pour les commerçants subissant des travaux de voiries adopté sous la précédente législature.

Afin de stimuler le commerce local, les primes accordées aux commerçants pour les aider à **améliorer l'attractivité de leurs devantures** ainsi que **l'organisation de nombreuses braderies** (6 par an) et d'événements populaires sur le territoire seront poursuivies.

Dès 2019, le projet de **conteneurs enterrés** aux abords de la chaussée de Louvain, le réaménagement de l'Esplanade Madou et de la chaussée de Louvain et l'ouverture de la Maison des Cultures amélioreront considérablement l'attractivité du commerce local sur cette artère fort fréquentée de la commune.

En améliorant l'accessibilité des commerces et en favorisant la diversité de ceux-ci, la commune renforcera et soutiendra le commerce de proximité et l'artisanat local.

4. La culture et le sport pour tous

Vecteur de démocratie, la **promotion de l'accès à la culture pour tous** et de la **diversité culturelle** sera parmi les priorités du Collège.

L'**activité sportive** tout au long de la vie sera soutenue comme gage de bonne santé physique et mental pour tous les tennodois.

A. La culture de proximité, accessible à tous et vecteur de cohésion sociale

L'émancipation individuelle s'éveille, notamment, à travers les valeurs que transmet la culture : l'ouverture au monde, la liberté d'expression, la curiosité, l'esprit critique ou encore la tolérance. La culture est un épanouissement personnel qui favorise le tissage de liens sociaux et le développement d'une conscience individuelle et collective.

La culture étant un vecteur de démocratie, la promotion de l'accès à la culture pour tous et de la diversité culturelle sera une priorité du Collège.

Afin de lutter contre les inégalités sociales d'accès à la culture, le Collège renforcera, de manière générale, l'**accessibilité de tous les citoyens aux lieux et événements culturels** situés sur son territoire (offre culturelle, tarifs, horaires d'ouverture, accessibilité PMR, promotion et diffusion d'un agenda culturel, etc.).

La **Maison des Cultures** – avec 3000 m² dédiés à la culture, une salle de spectacle de 420 places, des salles polyvalentes, un restaurant pédagogique et une cafétéria – constituera le **pôle d'excellence de la politique culturelle de proximité, accessible à tous et vecteur de cohésion sociale** que défendra pleinement le Collège.

La Maison des Cultures prendra en compte la réalité sociologique et culturelle qui donne à Saint-Josse sa dimension multiculturelle à la fois riche et singulière. Elle favorisera une dynamique d'échanges interculturels et de **rencontres culturelles avec tous les publics**.

La commune doit, en effet, veiller à établir un cadre qui incite les citoyens à développer ou participer à toute initiative visant à renforcer la démocratie. En ce sens, la Maison des Cultures mettra en œuvre une politique de démocratie participative qui consistera, notamment, à donner aux minorités culturelles présentes sur le territoire l'occasion de s'exprimer et qui reflètera davantage la **réalité des quartiers à travers une offre culturelle variée**, tant au niveau de la programmation que de la participation du public.

La Maison des Cultures sera un véritable **outil de cohésion sociale** construit de partenariats avec le tissu associatif de la commune, la bibliothèque communale, les académies de musique et des Beaux-arts de Saint-Josse. Elle organisera des activités pour favoriser la rencontre des habitants des quartiers : spectacles, théâtre, danse, expositions, ateliers créatifs, fêtes, groupes de parole, stages pendant les vacances scolaires, etc.

La Maison des Cultures soutiendra également des projets visant la **participation des habitants dans le processus de création** (collaboration entre artistes et habitants d'un quartier, ateliers d'écriture collective, créations artistiques et audiovisuelles réalisées par des citoyens ou des jeunes talents tennodois, etc.) et promouvra un espace à la disposition des pratiques culturelles en amateur et des cultures émergentes de jeunes.

Parallèlement, le Collège poursuivra la **promotion de la culture populaire et de la culture urbaine** (arts de la rue, arts du cirque, danses de rue, etc.) par la pérennisation du Festival des Arts de la rue notamment. Il perdura les traditions au cœur des quartiers notamment par la **restauration du carnaval**.

Le Collège entend ouvrir en soirée les bibliothèques et le Musée Charlier et élargir les horaires de l'écrivain public pour permettre au plus grand nombre d'être aidé dans la rédaction de leur courrier.

Le Collège **encouragera les pratiques culturelles et créatives dans les écoles** pendant le temps scolaire.

Conscient que la langue véhiculaire est importante pour la réussite scolaire, l'accès à la culture, l'intégration dans la société et l'exercice de la citoyenneté responsable, le Collège poursuivra également son soutien aux projets d'associations culturelles qui œuvrent en faveur de l'apprentissage de la langue française. Parmi celles-ci, la bibliothèque et les associations en alphabétisation et en français langue étrangère sont des institutions de première ligne dans la lutte contre les inégalités sociales et culturelles.

En matière de **lecture publique** et d'**alphabétisation**, le Collège soutiendra des projets diversifiés et innovants qui favorisent le plaisir de la lecture et de l'écriture, la maîtrise de la langue française, le développement de l'imaginaire et de la créativité, l'accroissement du potentiel de communication et de structuration, la socialisation, l'intégration des personnes d'origine étrangère, etc. Ces projets culturels devront toucher tous les publics (les tout petits, les enfants, les adolescents, les adultes, les familles, les aînés, les primo-arrivants, les personnes illettrées, les personnes parlant peu ou pas le français, etc.), créer des partenariats avec les crèches, les écoles, les maisons de jeunes, les associations compétentes en alphabétisation, etc., et **favoriser les liens intergénérationnels et le vivre ensemble**.

B. Le sport tout au long de la vie

Une activité sportive régulière contribue au développement du bien-être et au maintien d'une bonne santé. Le sport constitue également un facteur d'insertion et d'acceptation des différences. Une véritable politique sportive se doit donc d'encourager et de permettre une pratique sportive conforme aux besoins et aux envies de chacun.

Si l'école a incontestablement un rôle essentiel à jouer pour encourager la pratique sportive et donner le goût du sport aux élèves, la commune a également des leviers importants pour favoriser l'activité sportive tout au long de la vie.

Le Collège a l'ambition de mettre en place un **plan d'investissement dans les infrastructures sportives 2019-2024**.

Le Collège s'engage à **poursuivre la rénovation et l'entretien de toutes les infrastructures sportives** et à **développer des projets sportifs sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'inclusion des personnes fragilisés** (personnes handicapées, aînés, etc.).

Le Collège veillera à l'ouverture de la piscine communale au printemps 2019 pour les enfants des écoles de la commune mais également pour tous les habitants de la commune et usagers férus de natation. Le Collège créera une **école de natation** pour dispenser des cours et accueillir les associations en faveur du développement des sports et loisirs aquatiques.

Le Collège s'engage à **couvrir les frais** d'inscription dans les clubs sportifs mis en place sous la précédente législature, «à travers le chèque sport», **afin de permettre l'accès à prix réduit au sport pour tous les jeunes de 4 à 18 ans**.

La commune poursuivra l'organisation de journées multisports pour les jeunes fréquentant les écoles de Saint-Josse en partenariat avec tous les clubs sportifs tennodois.

Le Collège entend promouvoir la pratique du vélo par les enfants tennodois en mettant à leur disposition un lieu sur la voie publique durant le mois de mai (un square, une place, etc) où ils pourront en toute sécurité apprendre à rouler en vélo avec l'aide de leurs parents/grands-parents.

Saint-Josse : solidarité, proximité et concertation

Dans le cadre de la promotion du vélo, le Collège entend mettre à disposition des habitants et usagers un lieu dans lequel ils pourront obtenir une assistance pour la réparation de leur vélo ainsi que des conseils pratiques pour rouler en sécurité.

Une attention sera aussi portée pour le sport avec les seniors. Les activités sportives seront menées avec les usagers des centres de jour de la Maison de la famille et du CPAS.

5. Vivre ensemble et vieillir dignement

L'**égalité des chances** vise la lutte contre toute forme de discrimination (âge, sexe, origine, religion, orientation sexuelle, handicap, etc.) et l'intégration de tous les publics dans tous les domaines de la société (mobilité, aménagement du territoire, éducation, culture, emploi, etc.).

L'allongement de la durée de vie nécessite de repenser l'ensemble des politiques locales en matière de mobilité, de logement, de sécurité, d'aide sociale, de santé, etc.

Les aînés doivent pouvoir vivre dignement, avec une pension suffisante et l'accès garanti à des soins de santé et des services de qualité, dans un quartier paisible.

Le choix de vie de la personne âgée doit être respecté.

A. Égalité et mixité

Force est de constater que la dimension du genre n'est pas suffisamment intégrée, ni dans l'esprit collectif, ni dans les politiques publiques.

Une des spécificités de la commune est que la proportion d'hommes est tout particulièrement élevée à Saint-Josse-ten-Noode : c'est, en effet, l'une des rares communes de la Région à compter plus d'hommes que de femmes.

Le Collège, conscient de l'importance des femmes dans la vie des quartiers et dans le maintien de la paix sociale, pensera l'aménagement des espaces et les équipements publics dans une visée d'usage par les femmes.

L'espace public sera ainsi rendu plus confortable et plus attractif pour les femmes. Car si l'espace convient aux femmes, il conviendra également aux enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite, mais également aux hommes.

Une commune où les femmes sont respectées dans l'espace public est une commune plus riche.

Au-delà de ces aménagements matériels, il est primordial d'éduquer dès le plus jeune âge au savoir-vivre et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Collège favorisera l'accompagnement des femmes vers la formation professionnelle et l'emploi. Une des conditions pour leur permettre de se former et travailler normalement sera de continuer à augmenter le nombre de places en crèches et les plages horaires dans les garderies.

La commune réfléchira également les projets sportifs sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes (infrastructures, vestiaires et sanitaires, mixité des événements et compétitions, valorisation des sportives et des équipes féminines dans les différents sports, etc.).

Le Collège entend poursuivre la politique globale de lutte contre les violences conjugales (prévention, accompagnement et protection des victimes, sensibilisation du public,...) en travaillant avec les associations de terrain et en sensibilisant la zone de police.

Les autorités communales entendent promouvoir davantage l'action de féminisation des noms de rues ou d'espaces publics.

Le Collège souhaite renforcer l'autonomie pour tous en instaurant via des partenaires un service social de mobilité pour les personnes manquant d'autonomie et souhaite sensibiliser les commerçants, institutions, administrations (bibliothèque, musée, etc.) présents sur le territoire à l'accès des chiens guides dans leur établissement.

Enfin, la commune poursuivra la formation du personnel communal à la problématique de changement de genre ce qui facilitera les démarches de changement de genre sur les documents d'identité.

B. L'action sociale et la santé

Le Collège s'engage à garantir et améliorer l'accessibilité et la qualité des soins de santé pour tous en actionnant tous les leviers dont dispose la commune pour contribuer à cet objectif, notamment par la **création d'une nouvelle maison médicale**.

Beaucoup de personnes âgées vivent dans un quartier où elles habitent depuis des années voire pour certaines depuis leur naissance ou leur jeunesse, où elles connaissent leur voisinage et les commerçants aux alentours, où elles trouvent l'aide nécessaire pour les accompagner dans leur vie quotidienne.

Mais, pour d'autres personnes âgées ou fragilisées, ce n'est pas le cas. La vie sociale dans le quartier est devenue quasi inexistante depuis qu'elles sont confrontées à la maladie, au veuvage, à la vieillesse, à la solitude, à la perte d'autonomie, etc. Comme leur réseau est insuffisant, elles deviennent peu à peu isolées voire invisibles, tant pour les voisins que pour les professionnels.

Afin de prendre soin des aînés, le Collège s'engage à trouver des solutions adéquates pour permettre au plus grand nombre de personnes âgées de vivre dignement chez elles le plus longtemps possible par la mise en œuvre d'un **projet de coordination de l'aide et des soins à domicile** sur le territoire de la commune, qui tienne compte de leur environnement familial, de leur degré d'autonomie, de leurs besoins et de leurs ressources financières.

À l'instar des consultations médicales préventives pour les enfants (ONE), le Collège analysera la faisabilité de **créer des consultations gratuites en faveur des aînés afin de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des personnes de 60 ans et plus**. Ces consultations ne viseront pas à dispenser des soins mais à développer une médecine préventive des maladies et des troubles de l'âge par des gestes techniques simples visant à rassurer et accompagner, comme effectuer une pesée, prendre la température, mesurer la tension artérielle, tester la vue ou l'ouïe, vacciner, etc.

Sachant que la prise en charge d'une personne peut s'avérer complexe et nécessiter l'intervention de plusieurs prestataires de soins et services d'aide (soins infirmiers, kinésithérapie, pédicure médicale, soins dentaires, aide et repas à domicile, garde à domicile, coiffure, etc.), le Collège veillera également à créer un **réseau local de solidarité pour et avec les personnes âgées**.

Parallèlement, le Collège veillera à assurer à chaque aîné la garantie de pouvoir **accéder à un logement adapté, de se sentir en sécurité, de se déplacer dans un espace public repensé et géographiquement proche des lieux de soins, des services d'aide à la personne, des commerces, des loisirs, etc.**

Conscient également qu'il ne s'agit pas seulement de penser, comme nous le faisons trop souvent, en termes de déficit et de dépendance chez les personnes âgées alors qu'elles peuvent encore parfaitement jouer leur rôle dans la société, le Collège renforcera le Conseil consultatif communal des aînés et soutiendra toutes les **actions innovantes en faveur de la santé et de la participation des aînés tant au plan politique qu'au plan social**.

La transmission intergénérationnelle des savoirs sera valorisée car elle est importante dans le processus de socialisation des jeunes, de lien et de solidarité entre les générations mais également pour l'insertion des familles immigrantes au sein des quartiers.

Cependant, lorsqu'il n'est plus possible de vieillir chez soi ou que la personne âgée ne le souhaite plus, le Collège proposera des **formules d'accueil de jour ou de placement attrayantes et respectueuses des personnes** au sein de la Maison de Repos du CPAS « Anne Sylvie Mouzon » et **augmentera le nombre d'infirmier.ère.s et d'aide-soignant.e.s** afin de mieux répondre à leur bien-être.

Afin de garantir plus de convivialité et d'optimiser la participation sociale des aînés au sein de l'institution, le Collège **créera une petite épicerie sociale** (vente de journaux, fruits et légumes du jardin, café, shampoings, etc.) dans le hall d'accueil de la Maison de repos du CPAS, en cogestion avec les usagers du home.

Vu l'exiguïté de nombreux logements sur le territoire communal, le Collège entend créer un lavoir social pour le lavage, le séchage et le repassage du linge.

6. Transparence et bonne gouvernance

Le Collège tennoodois avait déjà décidé au cours de la précédente législature de lancer une réforme ambitieuse et inédite de la gouvernance concernant son fonctionnement et celle de ses structures. En effet, les citoyens exigent des responsables politiques qu'ils se retroussent les manches, collectivement, afin d'apporter des réponses satisfaisantes et adéquates mais également qu'ils appliquent la bonne gouvernance.

Les valeurs de la bonne gouvernance sont la gestion saine du service public, la responsabilisation des gouvernants ainsi que l'information ouverte.

A Saint-Josse, nous respectons toutes les valeurs de la bonne gouvernance.

Aucune structure n'a été créée durant la précédente législature, toutes les compétences sont dans les mains de la commune.

Rappelons que dès 2014, le Collège communal avait pris la décision d'intégrer dans la commune la Régie de Rénovation Urbaine (désormais Service de Rénovation Urbaine) en charge de la conception et de la réalisation des Contrats de Quartiers. Son budget - qui ne faisait pas partie du budget communal - fait depuis lors partie intégrante du budget communal et est présenté au Conseil communal. Cette décision permet une gestion plus saine et transparente.

De même, il a été décidé au cours de cette législature de créer un service communal de primes à la rénovation plutôt que de créer une asbl dont la gestion et le budget échapperait au contrôle du Conseil.

En ce qui concerne les **mandats**, la commune publie sur son site internet la liste des mandats et des mandataires. Le Collège avait, au cours de la précédente législature, décidé d'une part, d'établir et publier sur le site internet de la commune le cadastre des mandats détenus par leurs mandataires et d'autre part, de favoriser le pluralisme et la transparence en réservant un mandat dans les structures communales aux partis de l'opposition représentés au sein du Conseil communal. Ces structures servent les tennoodois et les missions accomplies bénéficient à l'ensemble de la population de la commune.

De plus, **en matière d'information ouverte**, le Collège a pris une série de mesures pour informer le plus largement possible le public (publication du bulletin d'information « 1210 », refonte du site internet, développement des réseaux sociaux). A côté de cette information librement, rapidement et gratuitement accessible, les actes communaux ainsi que les séances sont complètement transparents.

La commune de **Saint-Josse est la première est première commune bruxelloise à assurer une large diffusion des séances du conseil communal par le biais du streaming**, le Collège poursuivra cette volonté de transparence en améliorant la qualité des diffusions des séances du Conseil communal.

L'ordre du jour ainsi que les procès-verbaux des séances du Conseil communal sont reproduits sur le site internet de la commune. Le Collège veillera à ce que les comptes-rendus soient rapidement mis sur le site internet de la commune.

En matière d'information des habitants, de nombreuses réunions publiques se sont tenues tout au long de la législature précédente dans le but d'informer les habitants des politiques menées dans leur quartier (nouvelles constructions, nouveaux jardins, etc) et de récolter leurs observations, le Collège poursuivra ces séances d'information et encouragera la participation des citoyens à la vie publique et collective.

A cette fin, la commune s'est dotée d'un **Echevinat de la participation citoyenne** avec pour objectifs de renforcer les rencontres entre les citoyens d'une même rue ou d'un même quartier et impulser la création de nouveaux comités de quartiers.

Le Collège encouragera les synergies entre les associations communales et la commune afin de favoriser les économies d'échelle.

Le Collège établira annuellement une liste des structures qui perçoivent un subside de la commune et publiera cette information sur son site internet.

Le Collège publiera les rapports annuels de ces organismes sur le site internet de la commune.

7. Relations internationales : tourisme, coopération et développement

Saint-Josse-ten-Noode est une commune où cohabitent plus de 154 nationalités est de fait devenu un territoire international où le Nord et le Sud se côtoient sur 1 km².

Sur le plan touristique, Saint-Josse qui accueille un grand nombre d'hôtels sur son territoire dispose de nombreux atouts dont sa géolocalisation au centre-ville. L'activité touristique et événementielle constitue un enjeu majeur pour une commune, entre autres par son rôle de levier en termes d'économie et d'emploi, particulièrement dans l'horeca.

La commune poursuivra l'organisation d'événements à destination de tous permettant d'offrir aux habitants une offre de loisirs gratuite, accessible et de qualité dans tous les quartiers. Ainsi, le Collège entend organiser des grands événements sur la place Rogier qui feront rayonner la commune (ex : Tournoi international de paddel).

Le Collège développera également une série d'actions destinées à promouvoir le tourisme sur le territoire communal notamment en mettant à disposition des habitants et visiteurs une information touristique à l'accueil de la commune, des bibliothèques et du musée.

Le Collège collaborera avec l'office régional du tourisme, Visit Brussels afin de développer des partenariats en matière d'événements et de communication.

Le Collège maintiendra des activités décentralisées dans tous les quartiers de même que les illuminations (village de Noël, carnaval, feux d'artifice devant la Maison communale lors de la nouvelle année, etc.).

Le Collège renforcera les liens entre l'offre culturelle à Saint-Josse et le tourisme tout en garantissant la qualité de vie des tennodois notamment en communiquant davantage sur la tenue des événements festifs dans la commune.

De nombreux touristes viennent à Bruxelles pour participer à la biennale du festival Art-déco – Art nouveau. Le Collège entend se joindre à cet événement afin de permettre aux nombreux visiteurs, touristes et habitants de profiter des bâtiments communaux pour des visites pédagogiques (Administration communale situé rue Royale, la piscine, la Maison de la famille, etc) et d'y associer des particuliers habitant la commune.

Le Collège pérennisera le Bal populaire dans l'administration communale chaque 12.10 qui deviendra « the place to be » pour les habitants.

Sur le plan de la coopération internationale, le Collège poursuivra les accords entrepris sous la précédente législature et continuera les échanges entre les autorités communales de Saint-Josse-ten-Noode et les autorités des villes et communes avec qui nous sommes en lien de coopération et jumelage (Tanger, Eskisehir, 5^e District de Bucarest, Al Aizaria dans Jérusalem-Est, Ain Beni Mathar, Bni Mathar, province de Jerada, Philippines). D'autres partenariats et accords de coopération seront étudiés par le Collège.

